

# Conditions générales

Voici les conditions générales de participation à la formation de madrih'ot kalot 2022/2023 (5753), veuillez les lire attentivement.

## 1. Apprentissage en ligne

Les cours seront dispensés via l'application Zoom.

Pour participer aux cours, vous devrez vous munir impérativement d' :

1. un ordinateur avec caméra et microphone,
2. une connexion Internet de haute qualité,
3. un endroit privé qui vous permettra d'apprendre sans interruption ni dérangement.

## 2. Lien de la formation

Vous recevrez un lien de connexion pour suivre la formation. Ce lien est personnel et ne peut être transmis.

## 3. Enregistrements

Pour votre commodité, les cours seront enregistrés et pourront être visionnés jusqu'à la fin de la formation, sur la page internet prévue à cet effet.

Les enregistrements seront uniquement réalisés par le personnel de l'Institut Pouah et sont exclusifs aux étudiantes de la formation. **Il est formellement interdit de les transmettre aux personnes n'en faisant pas partie.**

## 4. Conditions d'obtention du diplôme

- a. Participation à 85% des cours en temps réel avec une caméra ouverte.
- b. Obtention des notes requises aux examens.

## 5. Modalités d'annulation ou d'interruption de la formation

> **En cas d'annulation jusqu'à la date d'ouverture de la formation (le mardi 1er novembre 2022)** - le montant de la formation sera intégralement remboursé à l'étudiante à l'exception des frais d'inscription.

> **En cas d'interruption de la formation jusqu'à la troisième rencontre** - le montant de la formation sera remboursé à l'exception des frais d'inscription et du montant de la participation aux cours suivis.

> **En cas d'interruption de la formation à partir de la quatrième rencontre** - aucun remboursement ne sera effectué.

**ATTENTION : tout avis d'arrêt ou d'annulation de la formation devra obligatoirement être notifié par écrit à la coordinatrice du programme, [Mme Dvora Amara](#).**

Dans des cas exceptionnels, la direction du centre d'études de l'Institut Pouah se réserve le droit de notifier à l'étudiante la fin de sa formation en raison d'un non-respect significatif du règlement présent.

## **6. Bébé**

Nous permettons d'assister aux cours avec un bébé âgé de trois mois tout au plus et à condition que la participation et la concentration aux cours restent possibles.

Ce qui précède ne concerne que les cours en ligne.

**- Veuillez vérifier avant de vous inscrire que vous remplissez bien les conditions d'admission à la formation** qui sont : être mariée depuis au moins quatre ans et une recommandation par écrit d'un rabbin vous connaissant, envoyée par mail à [dvora@puah.org.il](mailto:dvora@puah.org.il)

En attendant de vous retrouver nous vous souhaitons une bonne continuation,  
**Dvora Amara, coordinatrice de la formation et toute l'équipe du centre de formations de l'Institut Pouah.**